

Procès verbal du conseil municipal du 04 novembre 2025 – 19h

Commune de CHARME

Avant la séance, Mme Soline VIBERT et M Thomas MARCHAND de la société R-EV ont présenté aux membres du conseil un projet de parc photovoltaïque possible sur l'ancienne décharge communale route de Moussac.

Présents : Monsieur Mickaël Audouin, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Madame Chantal Machet, Madame Marilyne Melon, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Vénuti.

Absents excusés : Mme Agnès Baudrillart (pouvoir donné à Mme Machet Chantal), M. Benoit Fradin, M. Louis Moreau.

Secrétaire de séance : M. William Vénuti

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h45.

Approbation du PV du conseil du 18 septembre 2025 à l'unanimité 8/8

M le Maire demande au conseil municipal s'il accepte d'ajouter 1 point non prévu à l'ordre du jour initial, à savoir, l'attribution de cartes cadeaux ou bons d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année aux agents de la collectivité.

Demande acceptée à l'unanimité des présents ou représentés : 8/8

I. DELIBERATIONS

1. Subvention de la Mairie pour le budget de la caisse des écoles.

La trésorerie réclame une délibération spécifique pour l'octroi de la subvention de fonctionnement à la caisse des écoles.

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'accorder cette subvention d'un montant de 40 000 € telle qu'elle a été prévue et votée au budget 2025.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, cette subvention pour le budget de la caisse des écoles.

2. Subvention de la commune accordée à l'APE Les P'tits Loups du RPI.

La trésorerie réclame une délibération précisant le montant exact de la subvention de la commune à l'APE Les P'tits Loups du RPI qui est de 150€ pour l'année 2025.

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'accorder cette subvention de 150€ à l'APE des P'tits Loups, telle qu'elle a été prévue et votée au budget 2025.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution de cette subvention de 150€ à l'APE des P'tits Loups pour l'année 2025 et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. Motion de soutien à l'hôpital de Ruffec :

Vu la demande de soutien de l'association « Soutiens en Urgence à la vie de l'Hôpital du bassin de Ruffec » reçue le 10/10/2025,

Le centre hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens.

Après 2 ans d'accalmie relative, l'hôpital de Ruffec est à nouveau confronté à une pénurie médicale dans les services de SMR et de Médecine avec des fermetures de lits supplémentaires.

La pérennité de ces deux services est compromise à très court terme.

Et quand les médecins sont bien présents, d'autres motifs sont utilisés.

Sur directive ministérielle du printemps dernier, l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle Aquitaine pousse la Direction à rattacher les Urgences de Ruffec à celles d'Angoulême (centre hospitalier

départemental) avec objectif de fermer les Urgences de Ruffec la nuit **alors que l'équipe médicale de ce service est fonctionnelle 24h/24 – 7jrs/7**. Seul le SMUR resterait ouvert la nuit.

Il a fallu toute l'énergie des présidents de la commission médicale et du conseil de surveillance de l'hôpital pour obtenir une dérogation d'ouverture jusqu'au printemps prochain.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les établissements hospitaliers partout en France sont sans précédent et résultent directement de politiques menées depuis plusieurs décennies.

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les ARS doivent mettre en oeuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger. A ce titre, nous, élus de la commune de CHARMÉ demandons :

- Que l'égalité d'accès aux soins pour tous soit respectée sur notre territoire.
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers.
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge à hauteur des besoins du territoire.
- Que le nombre de lits ouverts soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formations des professionnels de santé.
- Que la permanence des urgences et du SMUR 24h/24 – 7jrs/7 soit garantie pour les deux fonctions. Cette permanence ne peut être sécuritaire pour la population du territoire qu'avec l'accessibilité, et aux urgences, et au SMUR, 24h/24 et 7jrs/7 pour chaque.

M le Maire propose de soutenir la demande de l'association « Soutiens en Urgence à la vie de l'Hôpital du bassin de Ruffec », au nom de l'égalité d'accès aux soins et de l'attractivité du territoire tant au niveau médecine hospitalière que la médecine de ville.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion de soutien et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Achat d'une balayeuse.

Décision reportée à une date ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.

5. ATD – Messagerie nominative sécurisée.

Il est nécessaire d'avoir aujourd'hui une messagerie sécurisée. La boîte mail peut être gérée par plusieurs personnes, mais chacun avec son mot de passe et son adresse mail nominative sécurisée qui garantit la souveraineté numérique (les informations restent en France ; alors que les sociétés qui gèrent les adresses mail ordinaires, souvent à l'étranger, peuvent se servir des informations contenues dans les mails transmis)

M le Maire propose de souscrire à la mission optionnelle « Messagerie » de l'ATD décomposée en :

- Une part fixe (incluant un nom de domaine, la gestion technique de la sécurité et le filtrage des messages, de 20€ par an actuellement mais de 26€ quand prochainement Groupe Office sera remplacé par « Mailo »), part fixe qui remplacera le nom de domaine que l'on paie déjà à l'ATD.
- Une part variable, corrélée au nombre d'utilisateurs, de 12€ par an, par utilisateur, qui sera gratuite jusqu'au 31/12/2028 pour les utilisateurs actuels de « Groupe Office » que nous sommes.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Complément de subvention 2025 SMIVOS « Les P'tits Loups » :

Le coût de l'école assurant, en alternance, la formation au CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance) d'une jeune ATSEM de l'école maternelle de Courcôme, en 2024 – 2025, n'ayant pas été prévu au budget à l'époque, le SMIVOS doit faire face à cette dépense imprévue de **5 250€**.

M le Maire propose, comme la CDC Val de Charente, d'octroyer au SMIVOS, pour faire face à cette dépense, un complément de subvention, au prorata du nombre d'élèves de chacun, soit, pour notre commune qui avait 7 élèves sur 46 en maternelle cette année-là : $5\,250\text{€} : 46 \times 7 = 798,91\text{€}$

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Action sociale - Chèques-cadeaux aux agents : M le Maire propose de renouveler comme l'année passée, au titre de l'action sociale, l'attribution de cartes cadeaux ou bons d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année aux agents de la collectivité, et propose d'en déterminer les modalités d'attribution comme suit : Les bénéficiaires seraient les suivants :

- Stagiaires/titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Contractuels de droit public (CDI et CDD) et de droit privé (apprenti),

Le montant des cartes cadeaux ou bons d'achat proposés est de 105€ pour chaque agent, montant qui ne peut être assimilable à un complément de rémunération. Ces cartes ou bons seront nominatifs et remis à leur bénéficiaire en décembre par Monsieur le Maire (Voir le tableau annexé).

Ces bons d'achats seront commandés à l'Association des Commerçants et Artisans d'Aigre, Villejésus, Verdille.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, approuve les modalités d'attribution et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Suite à l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements en eau sur le périmètre de l'OUGC « Cogest'eau », une information est disponible sur un ordinateur portable aux heures d'ouverture de la Mairie.

2. PETR : Enquête Mobilité Transport à la demande. Questionnaire format papier disponible en Mairie.

3. Repas des Aînés : Le conseil retient la date du 1^{er} février 2026 .

4. Four électrique des cuisines hors service : attente d'un devis.

5. Brosseuse de parquet : usure des velcros d'accrochage. Pièce de rechange introuvable vu l'ancienneté de l'appareil. Devis demandé pour une vitrification du parquet.

6. Bilan Octobre Rose : Total récolté : 1 485€. Félicitations aux associations qui ont œuvré pour cette cause.

- Samedi 4 octobre : 44 marcheurs et 93 repas : 1 035€

- BVAC vente d'objets « Octobre Rose » : 450€

7. 11 novembre : Cérémonie au monument à 11h ; rassemblement à 10h45 place de l'église.

8. CALITOM : À compter du 17 novembre la collecte des sacs gris se fera le lundi matin, 1 semaine sur 2 , soit les 17 novembre, 1^{er}, 15 et 29 décembre. Celle des bacs jaunes reste inchangée. Livret distribué dans les boîtes aux lettres.

Fin de la réunion à 21 h 15. Prochain conseil municipal à 19h le mardi 25 novembre 2025.

Le secrétaire de séance :
Monsieur : William VÉNUTI



Le Maire :
Monsieur Bernard BORNE



